

CFDT CGT CGT-FO

SANOFI-AVENTIS

Le bourg

63480 VERTOLAYE

Monsieur le Directeur,

Objet :

Opposition à l'accord astreinte

Copie au Greffe du Tribunal des Prud'hommes et à l'Inspecteur du Travail

Les Organisations Syndicales que nous représentons :

CFDT, CGT, et CGT – FO

s'opposent à l'accord d'entreprise relatif aux astreintes, déposé par la Direction le 17 juillet 2007, et signé par l'organisation syndicale minoritaire CFE – CGC.

Cet accord est plus restrictif que le précédent en n'offrant aucune possibilité de récupération du temps effectué lors des astreintes. Nous souhaitons que les salariés puissent avoir le choix entre le paiement ou la récupération.

L'accord n'a pas été notifié aux organisations syndicales et a pourtant été diffusé auprès de la hiérarchie.

Evelyne MALOSSI

François DALMAS

Daniel BÉAL

